

**JOURNÉE MONDIALE
DE SENSIBILISATION
AU
SYNDROME D'ALCOOLISATION FOËTALE**



**ZÉRO ALCOOL
PENDANT LA
GROSSESSE**

un programme expérimental **en Aquitaine**
pour répondre à un enjeu majeur de santé
publique.

**POINT PRESSE DU 6 SEPTEMBRE
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES**

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALCOOLISATION FOÉTALE, UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

- p. 04 - Alcool et grossesse : des idées reçues tenaces et néfastes
- p. 04 - Zéro alcool pendant la grossesse, pourquoi ?
- p. 06 - Comment se faire aider ?

ALCOOLISATION FOÉTALE, UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL EN AQUITAINE

- p. 07 - Un plan d'actions : prévention de l'alcoolisation foétale et prise en charge de ses conséquences
- p. 08 - Un colloque régional : Alcool et Grossesse : mobilisons-nous !**
- p. 10 - Un centre ressources Alcool et Grossesse en charge de la mise en œuvre des actions en Aquitaine



ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALCOOLISATION FŒTALE : UN PLAN EXPÉRIMENTAL EN AQUITAINE POUR RÉPONDRE À UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Face à l'enjeu de santé publique que représente l'alcoolisation prénatale, l'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et ses partenaires mettent en place un plan d'actions régional de prévention et de prise en charge. La sensibilisation du grand public, qui sous-estime très largement le risque, et la mobilisation des professionnels sont au cœur de cette expérimentation déployée en Aquitaine (ex-région) qui est l'une des deux régions françaises pilotes sur le sujet avec La Réunion.

Dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (9 septembre), un colloque est organisé le 8 septembre à Bordeaux pour lancer ce programme avec tous les professionnels concernés.

ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

Quelle que soit la quantité absorbée et quel que soit le type de boisson alcoolisée, la consommation d'alcool pendant la grossesse expose le bébé à des perturbations de son développement. A la naissance et plus tard, elle peut entraîner des malformations, des difficultés d'apprentissage, des troubles de l'attention et du comportement pouvant mener au décrochage scolaire et à des difficultés d'insertion sociale.

La consommation d'alcool pendant la grossesse est la première cause de handicap mental d'origine non génétique chez l'enfant. C'est pourquoi le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse » doit être largement partagé.

En France, les troubles causés par l'alcoolisation fœtale représenteraient 1 naissance sur 100* et sont largement sous-estimés au sein de la population. En effet la majorité des Français estime que le risque pour l'enfant n'existe que pour une consommation ponctuelle excessive (pas de prise en compte du risque lié à une consommation modérée chronique). La perception du risque est donc très floue, et la recommandation d'abstinence souvent mal comprise du fait de la persistance d'idées fausses véhiculées notamment par l'entourage. L'information des femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse, mais aussi du grand public est donc un enjeu majeur de santé publique.

UN PROGRAMME EN AQUITAINE

POUR PRÉVENIR L'ALCOOLISATION PRÉNATALE

ET MIEUX PRENDRE EN CHARGE SES CONSÉQUENCES

Un plan d'actions sur 3 ans (2016-2018), s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs aquitains concernés est déployé de manière expérimentale en Aquitaine. En agissant dans le domaine de la sensibilisation mais aussi du diagnostic et de la prise en charge, l'objectif est de réduire l'incidence et les conséquences des troubles liés à l'alcoolisation prénatale dans la population aquitaine. Impulsé par l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en réponse à une sollicitation de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives), ce plan s'appuie sur **un centre ressources Alcool et Grossesse géré par l'association « Agir 33 Aquitaine »**.

ALCOOL ET GROSSESSE, MOBILISONS-NOUS !

UN COLLOQUE RÉGIONAL LE 8 SEPTEMBRE À BORDEAUX

Afin de lancer une mobilisation pluridisciplinaire autour de ce plan d'actions, Agir 33 Aquitaine organise, à l'occasion de la 18ème Journée internationale de prévention du SAF, un colloque régional, le jeudi 8 septembre 2016, à l'auditorium Jean-Jacques Bel de la bibliothèque de Bordeaux. Des acteurs de premier plan viendront présenter leurs travaux et débattre autour des solutions à mettre en œuvre sur le terrain, tant en termes de prévention que de prise en charge et d'accompagnement, notamment des publics les plus fragiles.

* Inserm. Exposition prénatale à l'alcool : données épidémiologiques. Expertise collective de l'Inserm « Alcool, effets sur la santé ». Edition Inserm. 2001, p143 à 163
Bloch J., Cans C., De Vigan C., et al. Faisabilité de la surveillance du syndrome d'alcoolisation fœtale, France, 2006-2008. BEH de l'INVS ; 10 mars 2009,10-11.

Contacts Presse :

Samuel Attia - Marie Pailhes-Dauphin - Agence O tempora - Tél. 05 56 81 01 11
samuel.attia@otempora.com - Tél. 06 63 92 63 50
marie.pdauphin@otempora.com
www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr



ALCOOLISATION PRÉNATALE, UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

ALCOOL ET GROSSESSE :

DES IDÉES REÇUES TENACES ET NÉFASTES POUR LES FUTURS ENFANTS

Les risques de la consommation d'alcool pendant une grossesse restent largement sous-estimés.

Dans une étude publiée en 2013¹, **23% des femmes enceintes ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de leur grossesse et 2% d'entre elles disaient avoir consommé 3 verres ou plus en une même occasion.**

Selon une étude de l'Agence Nationale de Santé Publique et de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) «**27% des Français pensent qu'il est conseillé de boire un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse et 25% qu'il est conseillé de boire un peu de bière pendant la période d'allaitement².**»

L'épidémiologie parle d'elle même. L'incidence des troubles causés par l'alcoolisation prénatale, peut atteindre **1% des naissances en France**, ce qui représente **environ 8000 naissances par an***.

Pour ce qui concerne le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) qui est la forme d'atteinte la plus grave, la fréquence est estimée entre 0,6 et 3 cas sur 1 000 naissances, ce qui représente 800 naissances par an environ.

ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE, POURQUOI ?

Quels sont les effets sur le fœtus ?

Même modérée ou ponctuelle, la consommation d'alcool durant la grossesse génère des risques graves pour le futur enfant, **car il s'agit du produit de consommation le plus toxique pour le développement de son système nerveux.** L'alcoolisation prénatale représente la première cause de handicap mental d'origine non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant.

En effet, même en petite quantité, l'alcool représente un risque de malformation et/ou d'atteinte du système nerveux **tout au long de la grossesse** ; ses effets varient en fonction de la quantité d'alcool absorbée, de la façon de consommer (binge drinking, ...), de l'usage d'autres drogues etc.

Le risque est le même quel que soit le type de boissons alcoolisées (apéritif, vin, bière, cidre, spiritueux, etc.).

Du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale aux troubles causés par l'alcoolisation prénatale, différents degrés d'atteinte.

Les consommations d'alcool durant la grossesse peuvent induire chez l'enfant³ :

- Un **Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)**, conséquence la plus grave associant des malformations de la face et du crâne, un retard de croissance et un déficit mental.
- Un **SAF incomplet ou partiel** réunissant toutes les situations dans lesquelles un seul ou plusieurs stigmates du SAF sont constatés. Les déficits, et en particulier les déficits intellectuels, sont eux toujours présents.
- Un **Ensemble de Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (ETCAF)** regroupant tous les troubles qui résultent d'une consommation inappropriée d'alcool pendant la grossesse et qui se manifestent de la naissance à l'âge adulte.

* Inserm. Exposition prénatale à l'alcool : données épidémiologiques. Expertise collective de l'Inserm « Alcool, effets sur la santé ». Edition Inserm. 2001, p143 à 163

¹ SAUREL CUBIZOLLES, Marie-Josèphe, PRUNET, Caroline, BLONDEL, Béatrice. Consommation d'alcool pendant la grossesse et santé périnatale en France en 2010, BEH n° 16-17-18, InVS, mai 2013

² Étude réalisée par BVA pour l'Inpes du 25 au 27 juin 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1005 personnes âgées de 15 ans et plus

³ Rapport de l'Académie Nationale de Médecine : l'alcoolisation fœtale, 2016.

- Un message de prévention clair : zéro alcool pendant la grossesse

Jusqu'à présent on ignore à partir de quel seuil la consommation d'alcool deviendrait néfaste pour le fœtus.

En France, selon ces éléments, et en vertu du principe de précaution **il est recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de leur grossesse et pendant toute sa durée.**

Idéalement, il s'agirait de stopper toute consommation d'alcool dès qu'un projet de grossesse se prépare. En effet, le fœtus est d'autant plus sensible à l'alcool qu'il est jeune, donc dans les premières semaines, avant que la personne ne sache qu'elle est enceinte. La prise d'alcool durant cette période pose ensuite de difficiles problèmes pour les femmes qui angoissent sur les conséquences pour leur bébé et pour les médecins qui ne peuvent pas totalement rassurer les futures mères...

Trois informations pour comprendre la vulnérabilité du fœtus :

- l'alcool bu par la mère passe dans le sang du bébé par le placenta,
- rapidement, il y a autant d'alcool dans le sang du bébé que dans celui de la mère
- de plus, le bébé reste exposé plus longtemps aux effets toxiques de la consommation d'alcool car son petit foie l'élimine plus lentement.

DES EFFETS NÉFASTES CONNUS DE LONGUE DATE

1968

Un pédiatre français du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes, le docteur Paul Lemoine met en évidence les effets néfastes de l'alcool sur le fœtus.

1973

Des chercheurs américains reprennent les travaux du docteur Lemoine et confirment les conclusions du médecin français.

2004

Le Sénat français vote l'amendement de la sénatrice Anne-Marie Payet qui propose l'apposition d'un étiquetage informant des dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse.

2007

Entrée en vigueur de la loi : apposition sur les boissons alcoolisées du pictogramme ou du message sanitaire :

« la consommation de boissons alcoolisées durant la grossesse même en faible quantité peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'enfant. »



COMMENT SE FAIRE AIDER ?

Pour certaines femmes, l'abstinence ou la diminution de la consommation d'alcool durant toute la grossesse peut s'avérer difficile voire impossible. Dans ces situations, une aide et un accompagnement adaptés peuvent être proposés par des professionnels, pour la mère et l'arrivée du bébé :

• Au niveau régional

Les médecins généralistes, sages-femmes, professionnels des PMI, addictologues, obstétriciens, pédiatres, psychiatres, échographistes, gynécologues, pharmaciens, anesthésistes, psychologues, puéricultrices, infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, ...sont à l'écoute pour renseigner, orienter et accompagner.

Le Réseau Périnat Aquitaine :

www.reseaperinat-aquitaine.fr (rubrique : Conseils pratiques > Tabac et alcool)

Les acteurs spécialisés en addictologie : consulter l'annuaire du réseau AGIR 33 Aquitaine sur www.addictoclic.com, qui recense l'ensemble des ressources de premier recours en addictologie en Aquitaine (onglet spécifique pour les femmes enceintes).

• Au niveau national

Alcool Info Service :

www.alcool-info-service.fr (rubrique : Alcool et vous > Alcool et grossesse)

Numéro d'appel : 0 980 980 930, de 8h à 2h, 7 jours sur 7.

L'appel est anonyme et non surtaxé.

ALCOOLISATION FOËTALE,

UN PROGRAMME EXPERIMENTAL EN AQUITAINE

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives), prévoit l'expérimentation, dans une ou deux régions de France, d'un programme de prévention et de prise en charge des troubles causés par l'alcoolisation prénatale.

L'Aquitaine, à l'initiative de son Agence Régionale de Santé s'est portée volontaire dans le cadre de cette expérimentation. La mise en œuvre du programme expérimental a été confiée à l'association AGIR 33 Aquitaine (Addictions GIRonde 33 Aquitaine), qui pilote depuis le 1er Avril 2016, un plan d'actions portant sur la prévention de l'alcoolisation foétale et la prise en charge de ses conséquences en collaboration avec les structures et les professionnels concernés par cette thématique (périnatalité, addictologie, psychiatrie, social, justice, éducation nationale, ...).

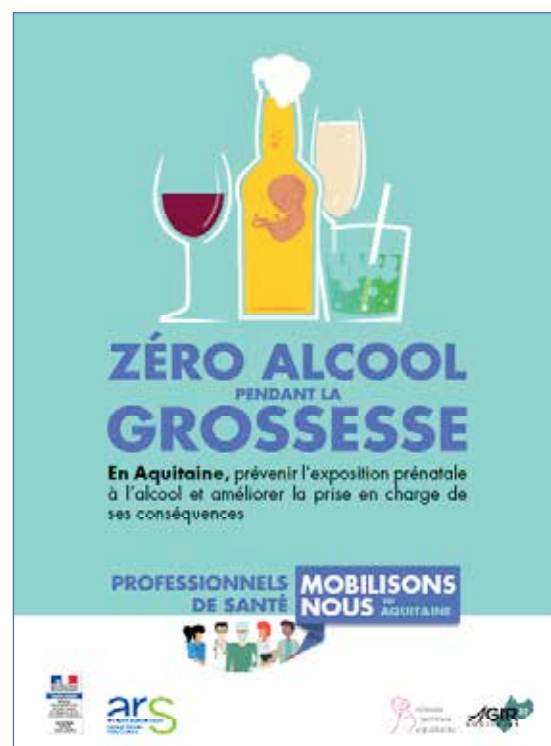
ALCOOL ET GROSSESSE : MOBILISONS-NOUS !

UN COLLOQUE RÉGIONAL LE 8 SEPTEMBRE À BORDEAUX

Afin de lancer une mobilisation pluridisciplinaire autour de ce plan d'actions, AGIR 33 Aquitaine organise, à l'occasion de la 18^{ème} Journée internationale de prévention du Syndrome d'Alcoolisation Foétale, un colloque régional, le jeudi 8 septembre 2016, à l'auditorium Jean-Jacques Bel de la bibliothèque de Bordeaux.

Des acteurs de premier plan viendront présenter leurs travaux et débattre autour des solutions à mettre en œuvre sur le terrain, notamment les docteurs :

- Denis Lamblin, Pédiatre, Directeur technique du Centre d'action médico-social précoce (CAMSP), Institut médico-social (IMS) Charles Isautier (La Réunion), Fondation Père Favron, Président de SAFFrance,
- David Germanaud, Praticien Hospitalier Universitaire-Neuropédiatre, Hôpital Robert-Debré, AP-HP, Université Paris Diderot USPC (Paris), chercheur associé.



• Argumentaire

Depuis le 1^{er} avril 2016, AGIR 33 Aquitaine porte le centre ressources Alcool et Grossesse.

Dans ce contexte et à l'occasion de la 18^e journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF), qui se tient chaque année le 9 septembre, l'association souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs pluridisciplinaires dans le cadre d'un colloque régional qui se tiendra le jeudi 8 septembre 2016, à l'Auditorium de la Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux.

L'objectif de cette journée est d'impulser une dynamique régionale autour de cette problématique, en incitant les professionnels des champs médico-psycho-sociaux, les pouvoirs publics et la société civile à s'impliquer pour la prévention des consommations d'alcool durant la grossesse et pour un accompagnement coordonné et pluri-professionnel de la mère et de l'enfant.

• Programme de la journée du 8 septembre

9h00 - 9h30 : Accueil café

9h30 - 10h : Ouverture

ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes :

- Dr Martine Valadie-Jeannel, référente médicale régionale addictions, Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

10h - 10h30 :

Présentation des projets aquitains :

> **Prévention de l'alcoolisation fœtale et prise en charge de ses conséquences**

- Mme Audrey Gonneau, chargée de mission, AGIR 33 Aquitaine

> **Suivi des nouveau-nés vulnérables en Aquitaine**

- Dr Muriel Rebola, pédiatre, Réseau Périnatal Aquitaine

10h30-10h50 : Pause

10h50 - 11h20 :

Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale : problématique et enjeu

- Dr Denis Lamblin, pédiatre, directeur technique du CAMSP, IMS Charles Isautier (La Réunion), Fondation Père Favron, président de SAFFrance

11h20 - 12h30 :

Table ronde :

Se mobiliser, travailler ensemble : comment ?

Modérateurs :

- Dr Denis Lamblin
- Pr Philippe Castera, coordinateur médical de AGIR 33 Aquitaine, professeur associé au département de Médecine Générale de l'Université de Bordeaux, médecin généraliste

Participants :

- Dr Shérazade Kinouani, médecin généraliste, chef de clinique, Département de Médecine Générale, Université de Bordeaux
- Mme Anita Picard, sage-femme, PMI, Conseil Départemental 33
- Dr Muriel Rebola, pédiatre, Réseau Périnatal Aquitaine
- Dr Véronique Flurin, pédiatre, CAMSP polyvalent, Hôpital des enfants, CHU de Bordeaux
- Mme Colette Mora, psychomotricienne, PMI 64 et libérale, déléguée régionale de SAFFrance
- M. Patrick Chauvin, chargé de mission SAFFrance, Délégation Réunion

12h30 - 14h : Pause déjeuner libre

14h - 14h40 :

Les techniques de diagnostics des troubles causés par l'alcoolisation fœtale chez l'enfant exposé à l'alcool in-utéro

- Dr David Germanaud, praticien hospitalier universitaire, Neuropédiatrie. Service de neurologie pédiatrique et des maladies métaboliques. Hôpital Robert Debré, AP-HP, Université Paris Diderot, USPC (Paris)

14h40 - 15h10 :

Prise en charge de la mère alcoolo-dépendante

- Dr Mélina Fatseas, psychiatre addictologue, Unité de soins complexes d'addictologie (USCA), co-responsable de l'Equipe Mobile Addiction Parentalité (EMAP), Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux et Centre Hospitalier Charles Perrens et CNRS USR3413, Université de Bordeaux.

15h10-15h30 : Pause

15h30 - 16h :

Les troubles de l'attachement parents-enfant dans un contexte d'alcoolisme maternel

- Dr Anne-Laure Sutter Dally, psychiatre, pédopsychiatre, responsable du Réseau de Psychiatrie Périnatale, Centre Hospitalier Charles Perrens

16h - 16h30 :

Des parents se mobilisent face aux conséquences de l'alcoolisation fœtale

- Mme Catherine Metelski, présidente de l'association Vivre avec le SAF
- Dr Catherine Dartiguenave, médecin de santé publique
- M. Patrick Chauvin

16h30 - 16h45 : Clôture

Entrée gratuite.

Inscriptions et renseignements : Tél : 05 56 51 56 51
audrey.gonneau@agir33.fr

PRÉVENTION DE L'ALCOOLISATION FŒTALE ET PRISE EN CHARGE DE SES CONSÉQUENCES, LE PLAN D' ACTIONS AQUITAIN

Piloté par AGIR 33 Aquitaine sur le territoire de « l'ex Aquitaine », le programme bénéficie du soutien financier de l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et de la MILDECA. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 :

Prévenir les comportements à risque

Développer et faciliter la mise en œuvre des actions de prévention auprès du grand public, notamment auprès des femmes en âge de procréer ; améliorer le repérage des consommations de toxiques chez les femmes enceintes.

Exemple d'actions :

- . Former les professionnels au repérage des consommations d'alcool et des autres toxiques chez la femme.
- . Organiser des actions d'information à l'attention du grand public et des professionnels lors de chaque journée internationale de prévention du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (09/09).

Axe 2 :

Prendre en charge les femmes enceintes consommatrices d'alcool et d'autres toxiques

Faire connaître les ressources spécialisées ; faciliter l'accès aux premiers soins addictologiques et psychiatriques ; améliorer la coordination entre les acteurs.

Exemple d'actions :

- . Mettre en place un accueil spécialisé pour les femmes enceintes au sein des structures d'addictologie (accès rapide aux soins, formation des professionnels addictologues à l'accueil et à l'accompagnement de ces femmes).
- . Appuyer le développement des postes de « sages-femmes référentes en addictologie » (professionnels qualifiés en périnatalité et en addictologie).

Axe 3 :

Proposer un parcours de santé pour les enfants ayant été exposés à l'alcoolisation prénatale

Harmoniser le repérage, le suivi et la prise en charge des enfants exposés à l'alcoolisation fœtale en proposant un parcours de soins gradué de proximité, en collaboration avec le Réseau Périnatal Aquitaine.

Exemple d'actions :

- . Construire un programme de formation sur le diagnostic et le repérage du syndrome d'alcoolisation fœtale et des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.
- . Former les professionnels impliqués dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants (médecins généralistes, sages-femmes, professionnels des PMI, pédiatres, puéricultrices, éducateurs spécialisés, ...).

Axe 4 :

Développer une gouvernance, la coordination et la recherche

Impliquer les acteurs des champs sanitaire, médico-social, social, éducatif, institutionnel, judiciaire... ; développer la recherche ; mettre en place un centre ressources chargé de la déclinaison et du suivi du plan d'actions.

Exemple d'actions :

- . Organiser un colloque annuel à destination des professionnels aquitains.
- . Construire un programme de recherche aquitain.
- . Coordonner des groupes de travail thématiques.

UN CENTRE RESSOURCES EN CHARGE

DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS EN AQUITAINE

Géré par AGIR 33 Aquitaine, le centre ressources Alcool et Grossesse est l'organe de coordination du plan d'actions. Il a notamment pour mission de former les professionnels et d'informer le grand public. Un site internet et un numéro d'appel seront communiqués en 2017. Le site proposera entre autres, un annuaire de toutes les consultations d'addictologie pour les femmes enceintes ainsi que de nombreuses ressources et liens utiles.

Véritable fer de lance pour la prévention et l'amélioration de la prise en charge de l'alcoolisation prénatale et de ses conséquences, le centre ressources aura pour mission de prévenir, former, coordonner, et développer la recherche :

Prévenir

- Renforcer les actions de communication auprès du grand public,
- Informer les femmes et les professionnels des effets de l'alcool durant la grossesse,
- Elaborer les outils de prévention (messages de prévention, supports),
- Structurer et coordonner les actions de prévention.

Former

- Structurer et conduire un programme de formation régional à destination des professionnels de la santé et des champs du social et de la prévention.

Coordonner

- Impulser et structurer le travail en réseau des acteurs intervenant dans le suivi des femmes et des enfants touchés par l'alcool, en accordant une attention spécifique aux publics précaires,
- Soutenir les dynamiques de coopération,
- Favoriser l'harmonisation des pratiques de terrain et diffuser celles qui ont fait leurs preuves.

Développer la recherche

- Construire un programme de recherche sur le suivi des mères et/ou des enfants exposés à l'alcool.